

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

COMMUNE DE GEISPOLSHEIM



Version septembre 2024

DIFFUSION AU PUBLIC

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	4
1. <u>Présentation de la commune</u>	4
2. <u>Les risques sur la commune : le DICRIM</u>	5
3. <u>Arrêté d'adoption du PCS</u>	6
4. <u>Destinataires</u>	7
5. <u>Glossaire</u>	8
6. <u>Le cadre juridique</u>	10
II. GESTION DE CRISE	11
1. <u>Réception des alertes</u>	11
2. <u>Diffusion des alertes</u>	11
3. <u>Modalité de déclenchement du PCS</u>	14
4. <u>Protocole de déclenchement du PCS (ou de diffusion d'une alerte)</u>	16
5. <u>Le Poste de Commandement Communal</u>	17
III. LES MOYENS	19
1. <u>Armement du Poste de Commandement Communal (PCC)</u>	19
2. <u>Accueil population</u>	20
3. <u>Moyens matériels de la commune</u>	21
4. <u>Moyens mobilisables</u>	22
IV. ANNUAIRES	23
1. <u>Élus et personnel communal</u>	23
V. FICHES REFLEXES	26
1. <u>Fiches missions : liste des missions par fonction</u>	26
2. <u>Fiches actions : liste des actions et des moyens par type d'événement</u>	26
VI. ANNEXES	40
1. <u>Main courante</u>	40
2. <u>Classes TMD</u>	40
3. <u>Plans des panneaux de communication</u>	40

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Date	Pages modifiées	Modifications apportées

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	I. PREAMBULE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

I. PREAMBULE

1. Présentation de la commune

Administration	
Pays	 France
Région	Grand Est
Collectivité territoriale	Collectivité européenne d'Alsace
Circonscription départementale	Bas-Rhin
Arrondissement	Strasbourg
Intercommunalité	Eurométropole de Strasbourg
Maire Mandat	Jean-Michel Schaeffer 2020-2026
Code postal	67118
Code commune	67152
Démographie	
Gentilé	Geispolsheimois
Population municipale	7 686 hab. (2024 ▲)
Densité	346 hab./km ²
Géographie	
Coordonnées	<u>48° 30' 53" nord,</u> <u>7° 38' 37" est</u>
Altitude	Min. 139 m Max. 155 m
Superficie	21,95 km ²
Type	Commune urbaine
Unité urbaine	Geispolsheim. Strasbourg (partie française) (banlieue)
Aire d'attraction	(commune de la couronne)
Élections	
Départementales	Canton de Lingolsheim
Législatives	Quatrième circonscription

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	I. PREAMBULE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

2. Les risques sur la commune : le DICRIM

Par délibération DCM2023-81 du 27 novembre 2023, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été approuvé par le Conseil municipal.

Conformément à l'article R125-11 du Code de l'environnement (modifié par le décret d'application du 15 septembre 2023), on y trouve quatre grands types d'informations :

- les risques majeurs susceptibles d'affecter la commune ;
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ;
- le rappel des occurrences historiques des risques concernés ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

La version numérique est téléchargeable sur le site de la commune et une version papier est consultable aux horaires d'ouverture de la mairie ainsi que dans différentes structures dans la commune (crèches, périscolaires et écoles).



La commune est classée en zone de sismicité modérée (zone 3).



La commune est exposée au risque inondation à travers 3 types d'évènements :

- Inondation par débordements de cours d'eau ;
- Inondation par remontée de nappe ;
- Inondation par refoulement suite à saturation des réseaux.



La commune est traversée par un flux de transport de matières dangereuses par :

- voie routière avec les RM 84, 221, 484, 222 et RN 353 ;
- voie ferrée avec la ligne Strasbourg-Sélestat-Colmar-Mulhouse ;
- canalisation d'hydrocarbure du sud au nord.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	I. PREAMBULE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

3. Arrêté d'adoption du PCS

ARRETE MUNICIPAL - ARP 2024-XXX
portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Maire de la Commune de GEISPOLSHEIM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-2 et L2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article L731-3 relatif au PCS ;
- VU le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde et modifiant le code de la Sécurité Intérieure, codifié aux articles R731-1 à R731-8 ;

CONSIDERANT que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, incendie bois et forêts, séisme, tempête, canicule,

CONSIDERANT qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de GEISPOLSHEIM est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Madame le Préfet du Bas-Rhin.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Madame le préfet du Bas-Rhin et à Mme la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 5 : Le Plan Communal de Sauvegarde est présenté au Conseil Municipal, conformément à l'article R731-3 du code de la Sécurité Intérieure.

Article 6 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Geispolsheim, le 30 septembre 2024
Le Maire,

Jean-Michel SCHAEFFER

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	I. PREAMBULE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

4. Destinataires

Les mesures prises dans le plan communal de sauvegarde doivent être connues des populations concernées afin d'accroître l'efficacité collective. A ce titre, le maire doit mettre en place des actions de communication et les renouveler (rappels nécessaires, nouveaux arrivants, mises à jour régulières...).

Le caractère éminemment confidentiel de certaines informations ne permet pas une large diffusion de la version complète du PCS. Il sera donc réalisé une version expurgée des éléments non transmissibles au grand public qui sera diffusée aux administrés au titre de l'obligation du Maire d'information sur les risques et leur gestion.

La transmission de la version complète du PCS (et donc classifiée Diffusion Restreinte) sera faite auprès des destinataires définis.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	I. PREAMBULE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

5. Glossaire

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ARS : Agence Régionale de Santé

BRGM : Bureau des Recherches Géologiques et minières

COD : Centre Opérationnel Départemental (cellule de crise à la préfecture)

COS : Commandement des Opérations de Secours (officier des services de secours)

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOS : Directeur des Opérations de Secours (Maire ou Préfet)

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ERP : Etablissement Recevant du Public

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IGN : Institut Géographique National

ORSEC (plan) : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile

PGRI Rhin-Meuse : Plan de Gestion des Risques d'inondation

PCC : Poste de Commandement Communal

PCO : Poste de Commandement Opérationnel (PC terrain du Préfet DOS)

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PPI : Plan Particulier d'Intervention

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité

PPRi : Plan de Prévention des Risques d'inondation

RAC : Responsable des Actions Communales

RETEX : RETour d'EXpérience

RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	I. PREAMBULE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

SAIP : Système d'Alerte et d'Information de la Population

SMEAS : Syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau/Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer

SPC RS : Service de Prévision des Crues Rhin-Sarre

SPF : Santé Publique France

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

TMD : Transport des Matières Dangereuses

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	I. PREAMBULE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

6. Le cadre juridique

- Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels dite loi « MATRAS » ;
- Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- Code de la Sécurité Intérieure (CSI), modifié par la loi 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, et notamment son article L731-3 (en vigueur depuis le 27/11/2021) relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;
- Ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du CSI ;
- Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;
- Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
- Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde modifiant le CSI.

La loi « MATRAS » révisé le champ d'application des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

L'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure rend obligatoire l'élaboration d'un PCS pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques. Ces risques sont détaillés par l'article R731-1 du même code.

Concernant Geispolsheim, dans la mesure où un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été diffusé par l'Eurométropole de Strasbourg et que la commune ne dispose d'aucun PCS de moins de 5 ans, nous sommes dans l'obligation de le mettre à jour dans un délai de deux ans à compter de la date de notification du courrier préfectoral (le 1^{er} septembre 2022).

Le PCS est élaboré à l'initiative du Maire de la commune qui informe le Conseil Municipal du début des travaux d'élaboration du plan. A l'issue de son élaboration, le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet d'une présentation au Conseil municipal et d'un arrêté d'approbation pris par le Maire et transmis au Préfet.

Le PCS est un outil opérationnel pour gérer un évènement de sécurité civile ; un outil réflexe pour la phase d'urgence et support pour la phase de « post-urgence » qui doit contenir :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) déjà existant dans la commune et mis à jour en novembre 2023 ;
- un diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;
- l'organisation interne assurant la protection et le soutien de la population.

Il définit également l'organisation du Poste de Commandement Communal (PCC ou cellule de crise), l'action des élus et des agents et l'inventaire des moyens humains et matériels de la commune susceptibles d'être mobilisés.

Les obligations du Maire en matière de sécurité civile sont donc :

- d'informer les administrés de la présence de risques majeurs par la diffusion la plus large possible du DICRIM (après approbation par le Conseil municipal) ;
- de gérer la crise lors de sa survenue par la mise en œuvre du guide de l'action municipale dont le PCS est l'objet ; il s'agit d'un document d'anticipation à usage exclusivement interne.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	II. GESTION DE CRISE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

II. GESTION DE CRISE

1. Réception des alertes

• Préfecture :

Système de télé-alerte (automate d'alerte de la Préfecture du Bas-Rhin via la plateforme GEDICOM).

Appel GALA (Gestion de l'Alerte Locale Automatisée) **en cascade** (appel du 1^{er} numéro puis des autres si le précédent ne répond pas) pour information de vigilance ou d'alerte.

- 1- M. le Maire : par appel vocal ;
- 2- M. l'adjoint sécurité : par appel vocal ;
- 3- DGS : par appel vocal
- 4- RST : par appel vocal
- 5- Garde-champêtre : par appel vocal.

Pour l'alerte « crues », la commune fait partie du « Tronçon et groupe GALA Ill aval Bruche ».

Pour le reste, nous faisons partie du groupe « Communes de l'EMS ».

• Systèmes de vigilance :

Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) de Météo-France et VIGICRUES flash du réseau Vigicrues

Le système transmet aux contacts identifiés de la commune (voir annuaire page 24) :

- 1- M. le Maire : par Courriel, par SMS, par appel vocal ;
- 2- M. l'adjoint sécurité : par Courriel et par SMS ;
- 3- DGS : par Courriel et SMS
- 4- RST : par Courriel et SMS
- 5- DGA : par Courriel et SMS

2. Diffusion des alertes

Le maire est l'autorité de droit commun chargée de prendre la décision de déclencher l'alerte sur le ban communal (pour relayer une alerte préfectorale, nationale ou en gestion de crise sur sa commune). La jurisprudence du Conseil d'État précise le champ d'intervention du maire en établissant qu'il lui incombe, au titre de ses pouvoirs de police générale, de préparer les situations de crise susceptibles de se présenter sur le territoire de sa commune, et notamment de mettre en œuvre les mesures d'alerte et d'information des populations (Arrêt du Conseil d'état du 22 juin 1987 Ville de Rennes).

Par conséquent, le maire doit être **en mesure de recevoir une alerte, de l'analyser et de la diffuser dans les plus brefs délais** sur son ban communal à tout moment (7 jours/7 et 24h/24h), par tous les moyens qu'il a préparé à cet effet (sirènes, cloches, automate d'appel, mégaphone, panneaux à messages variables...).

Depuis fin 2015, et ce pour tout le territoire du Bas-Rhin, les sirènes d'alerte ne sont plus déclençables à distance (ni par le SIS, ni par la préfecture). L'activation de chaque sirène doit donc se faire au niveau communal sur décision d'une autorité municipale ou sur consigne de l'autorité préfectorale au maire.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	II. GESTION DE CRISE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

Les déclenchements (tests et alertes) doivent se dérouler dans le respect des articles R732-19 et suivant du Code de la sécurité intérieure et de l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques du signal national d'alerte.

Les différents moyens d'alerte pouvant être utilisés par la commune sont décrits au chapitre III paragraphe 1.

Le signal national d'alerte

Émis par les sirènes, c'est un son montant et descendant.

L'alerte
3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte
Son continu de 30 secondes

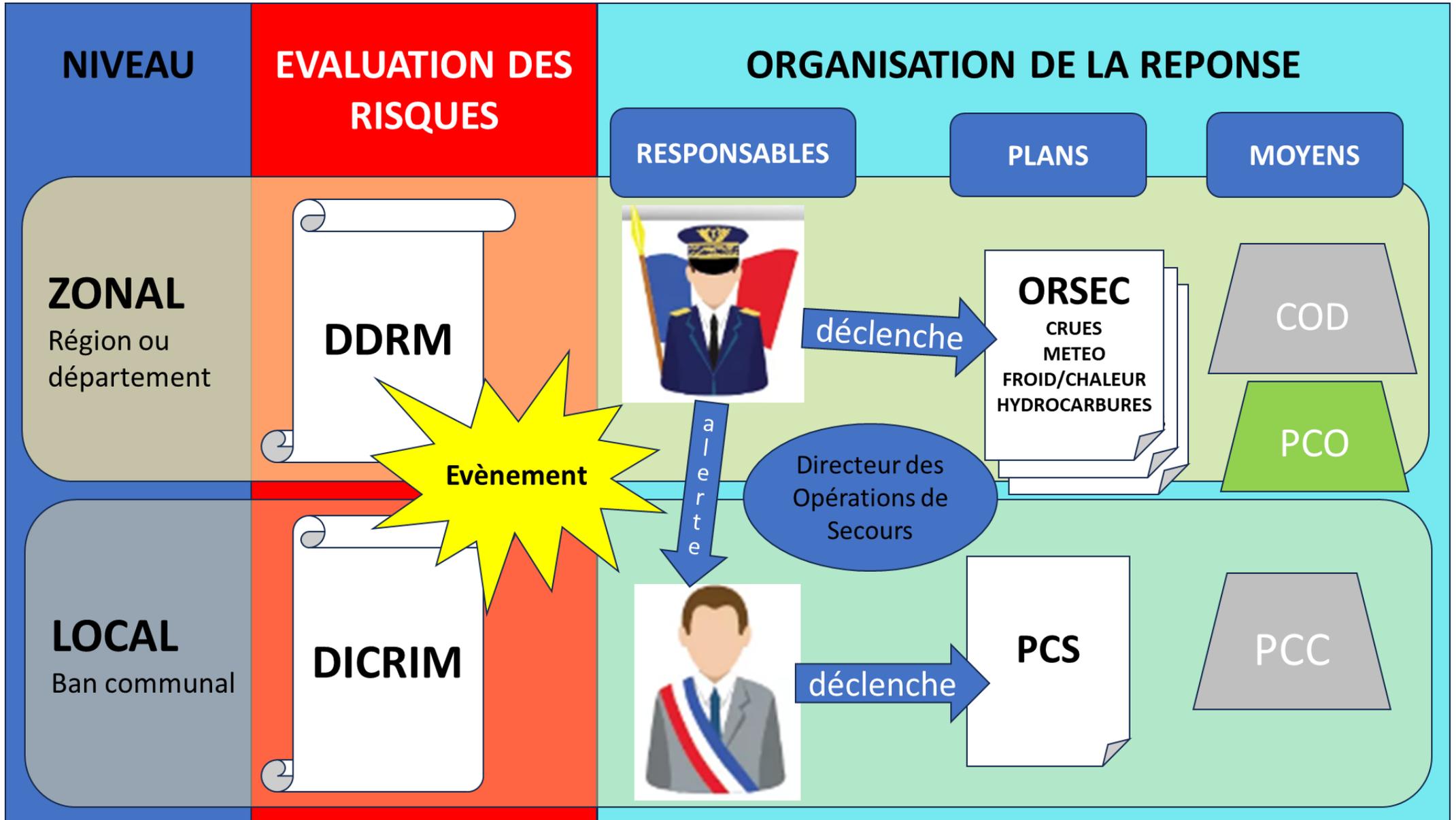
Les essais mensuels
1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

À quoi sert-il ?

Il vous signale un **danger** imminent ou en cours.
Réagissez immédiatement.
Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde.

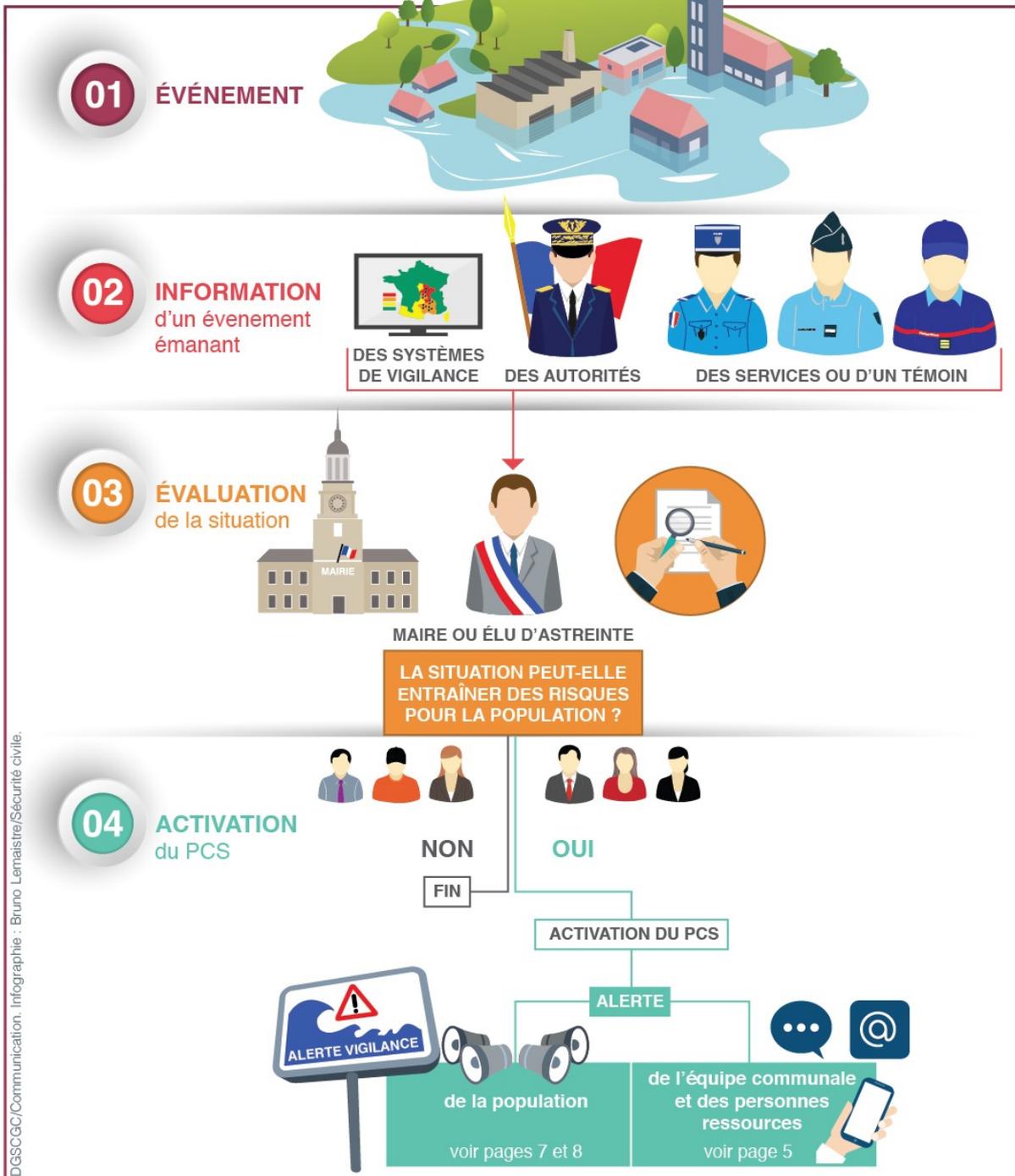
À proximité d'un barrage hydraulique

Au signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	II. GESTION DE CRISE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

3. Modalité de déclenchement du PCS



DGSCGC/Communication. Infographie : Bruno Lemaistre/Sécurité civile.

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement,
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	II. GESTION DE CRISE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire ou la personne désignée (« conseiller municipal incendie et secours » désigné par DCM 2023-02 du 16 janvier 2023 conformément au décret 2022-1091 du 29 juillet 2022), celui-ci doit, dans un premier temps, rappeler les responsables communaux et activer la Cellule de Crise Municipale (CdCM).

Pour cela, il met en œuvre le schéma d'activation du Poste de Commandement Communal (PCC) qui constitue la Cellule de Crise Municipale.

En l'absence des conditions requises pour le déclenchement du PCS et/ou l'activation du PCC, Monsieur le Maire doit aussi pouvoir transmettre une information ou une alerte à des personnes ou groupes de personnes identifiés (associations, organisateurs, ERP) en fonction des événements.

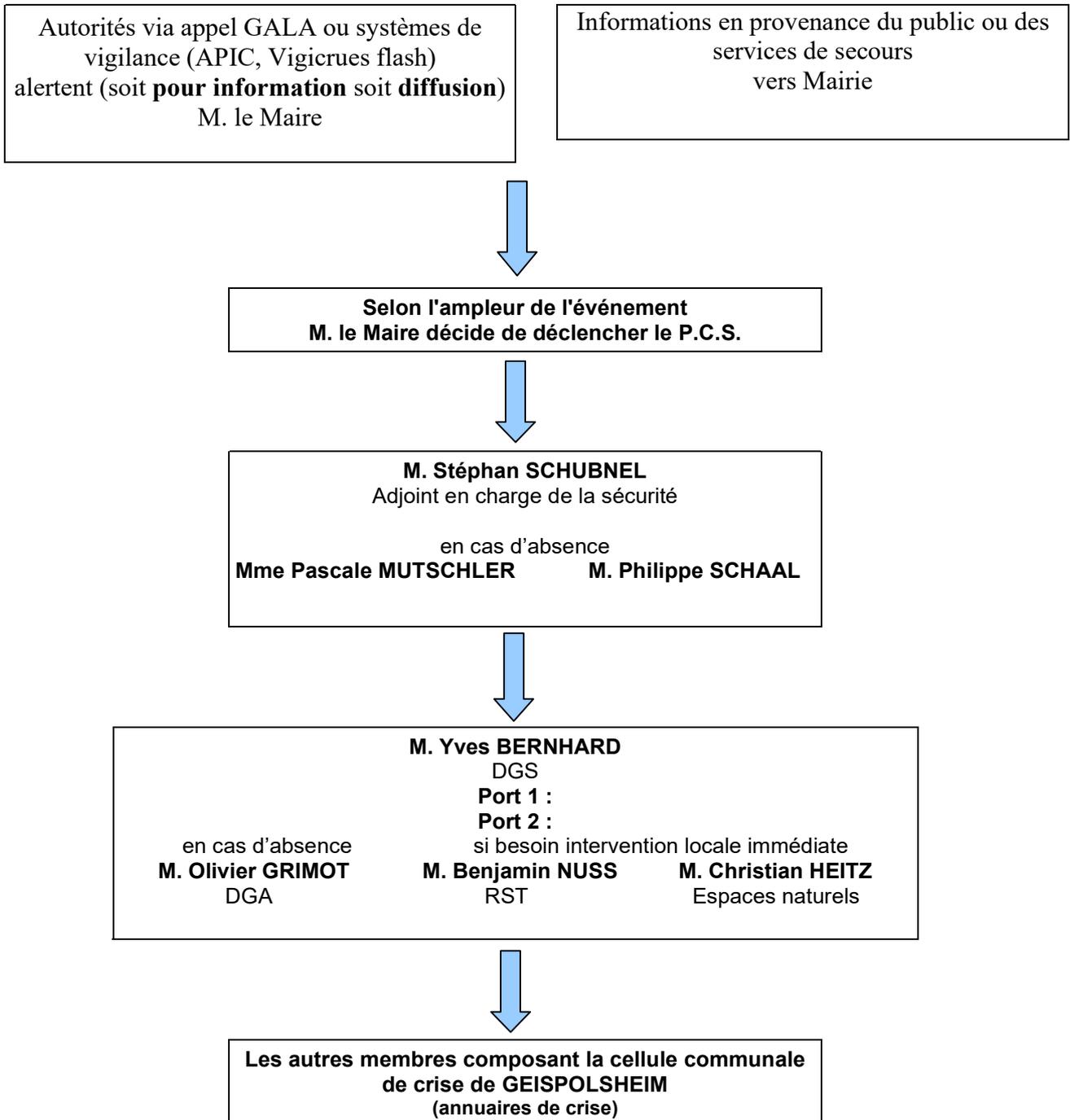
Une procédure interne « pré-week-end » de diffusion des informations nécessaires (prévisions météo, inondations et manifestations et moyens prévus) à la Direction Générale et cellule de réaction immédiate (RST, garde-champêtre) sera rédigée afin d'optimiser la vigilance et de faciliter l'éventuelle diffusion d'information ou d'alerte.

Le point de situation des manifestations ayant lieu le week-end sur le domaine public et/ou avec du matériel de la commune pourrait être présenté (pour être envoyé au DGS, DGA, responsable ST et garde-champêtre) sous la forme du tableau suivant :

MANIFESTATION			ARRETE		
Objet	Organisateur	Contact	Objet	Lieux	Période
Fête des voisins	M. Truc	06.00.00.00.00	Interdiction circulation	Rue Trucheim	Le 21/06 de 15 à 23h00

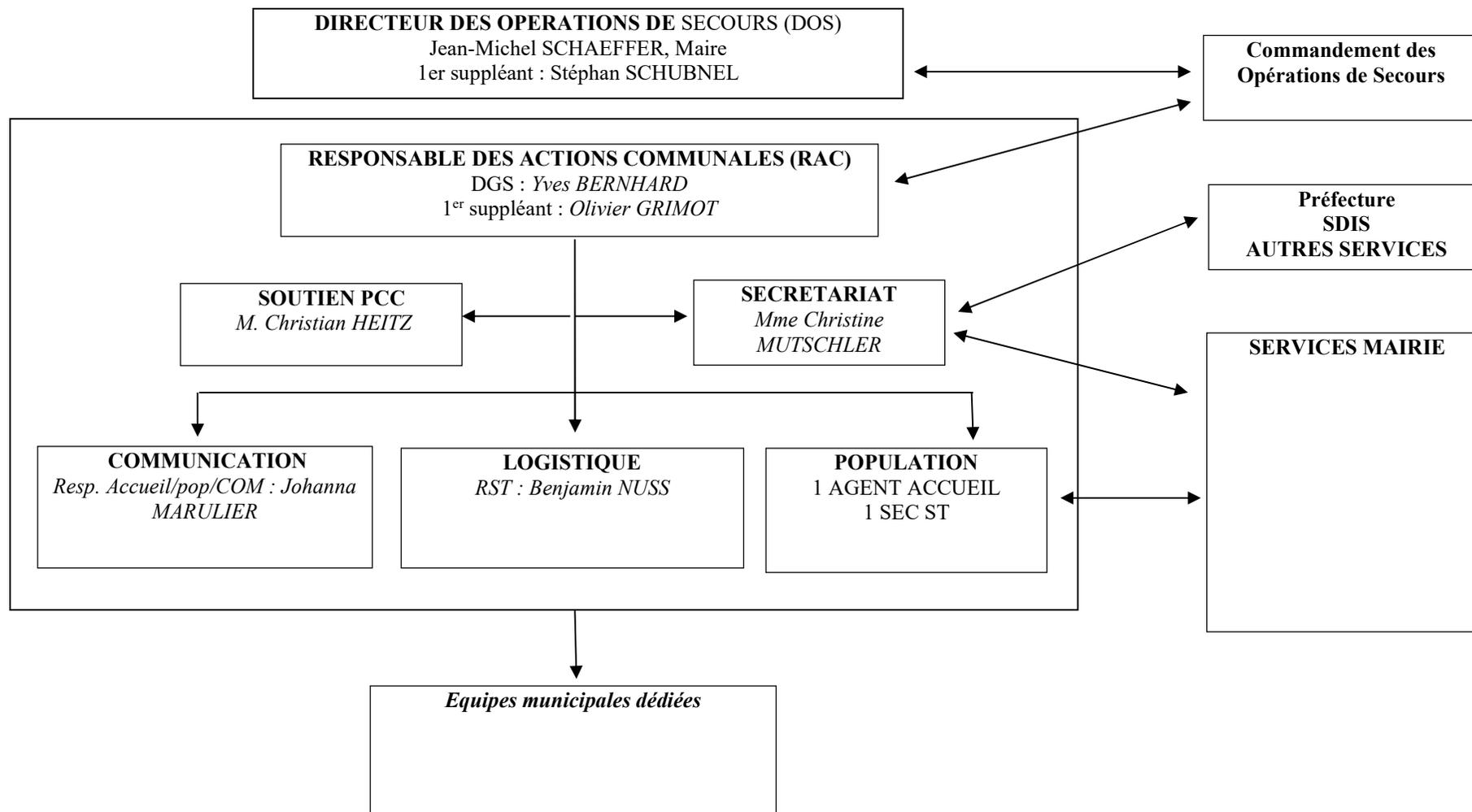
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	II. GESTION DE CRISE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

4. Protocole de déclenchement du PCS (ou de diffusion d'une alerte)

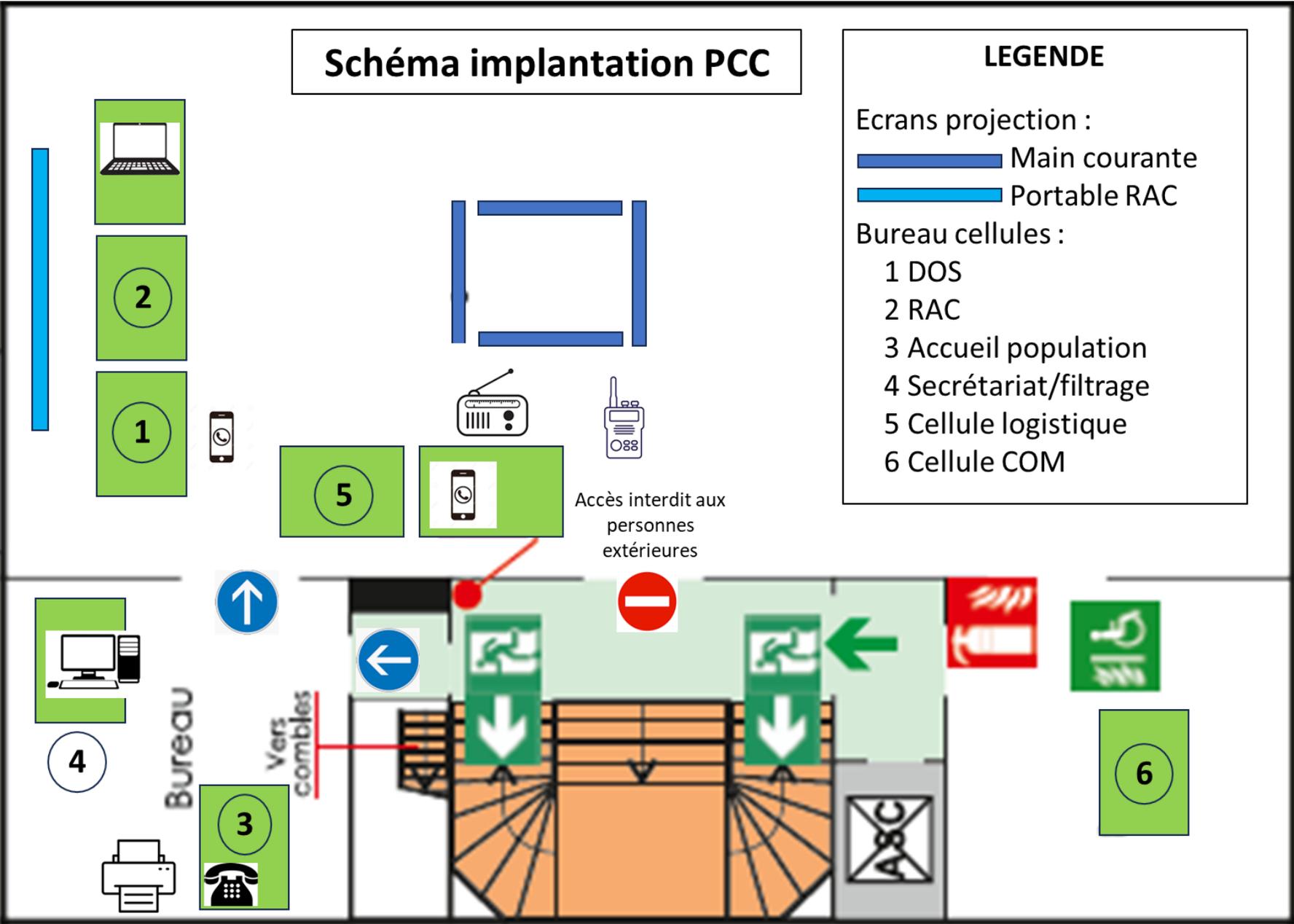


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	II. GESTION DE CRISE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

5. Le Poste de Commandement Communal



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	II. GESTION DE CRISE	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	III. LES MOYENS	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

III. LES MOYENS

1. Armement du Poste de Commandement Communal (PCC)

Lieu de rassemblement du PCC

Emplacement principal	Lieu de repli
Mairie de Geispolsheim 6, rue du Maire François NUSS Salle du Conseil – 1 ^{er} étage 03.69.22.00.81 pcc@geispolsheim.fr	Ateliers municipaux Place André Malraux Salle de réunion

Voir schéma d'installation du PCC

Moyens informatiques et communication

Moyens	Observations
<input type="checkbox"/> Ligne téléphonique directe <input type="checkbox"/> Téléphone GSM (mobile) <input type="checkbox"/> Batteries de secours <input type="checkbox"/> Imprimante/copieur <input type="checkbox"/> Ordinateur fixe <input type="checkbox"/> Ordinateur portable, DD externe <input type="checkbox"/> Onduleur et système alimentation autonome <input type="checkbox"/> Poste radio à piles <input type="checkbox"/> Moyens portatifs radio	03 69 22 00 81 poste 25 Numéro dédié (pour DOS) Maintien capa ops si coupure RZO électrique HP Color Laser Jet pro PC rotation agents accueil DBM 1 2024 Maintien capa ops si coupure RZO électrique Veille MSG information alerte Maintien COM si coupure RZO téléphonique

Equipement

Moyens	Observations
<input type="checkbox"/> Paper-board et/ou tableau Veleda <input type="checkbox"/> « Malette » PCC contenant : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> PCS et DICRIM version papier <input type="checkbox"/> Plans ORSEC et autres (cf. annexe 11) <input type="checkbox"/> Arrêtés type (déjà signés ?) <input type="checkbox"/> Annuaires sous pochettes plastiques <input type="checkbox"/> Affichage : identification des cellules, restriction accès, fiches organisationnelles par fonction, organigramme PCC, cascade d'alerte <input type="checkbox"/> 1 pochette par cellule + badges <input type="checkbox"/> Cartographie : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ZVA Entzheim <input type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> Chasubles et/ou brassards fonction (DO, élus, PCC....) <input type="checkbox"/> Groupe électrogène <input type="checkbox"/> Fournitures de bureau <input type="checkbox"/> Un minimum de ravitaillement (café, bouteilles d'eau, ...)	Prévoir feutres A préparer (inventaire) et mettre à jour A compléter manuscritement Pour affichage Voir fichier à imprimer

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	III. LES MOYENS	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

Moyens d'alerte

Moyens	Description	Utilisation	Observations
Sirènes	Quartier Gare : EPG Quartier Village : à définir	Fonctionnement en cours de validation A intégrer au BP 2025	Fiche à paraître
Cloches églises	1 sur chaque quartier	Voir annexe	Type et durée sonnerie
Facebook	Réseau social	Diffusion informations en temps réel	Directement géré par COM et/ou élu en charge
Site internet de la Commune	Diffusion d'informations vers toutes les populations	Possibilité de fournir des explications et précisions supplémentaires	Directement géré par COM et/ou élu en charge
Panneaux à message	Implantation sur le ban communal en Annexe 10	Capacité d'information en temps réel	Par interface gérée par COM
Téléphone	Diffusion de message d'alerte vers une population identifiée	Liste des numéros de téléphone de toutes personnes identifiées sensibles.	Directement géré par COM et/ou élu en charge
Porte-à-porte	Transmission d'ordre d'évacuation	Secteurs géographiques affectés aux conseillers municipaux	Efficace dans un secteur restreint déterminé.

Plusieurs moyens d'alerte peuvent être combinés pour une meilleure efficacité. D'autres moyens d'alerte peuvent être envisagés par le maire. Dans tous les cas, il est souhaitable d'utiliser des messages simples.

2. Accueil population

Lieux d'hébergement

CAPACITE max 965 PERSONNES	CAPACITE max 361 PERSONNES	CAPACITE max 944 PERSONNES
Centre Sportif (Village) Route Départementale 84	Salle ACL (Gare) Rue de Paris	Espace Malraux (Village) Place Malraux

Si possible une zone de prise en charge administrative doit être aménagée dans chaque lieux d'hébergement.

Moyens disponibles dans les lieux d'hébergement

EQUIPEMENTS DISPONIBLES	EQUIPEMENT ET MATERIEL SUGGERE
<input type="checkbox"/> Sanitaires pour le public, <input type="checkbox"/> Présence de points d'eau potable, <input type="checkbox"/> Réfrigérateur, <input type="checkbox"/> Pièce pouvant être fermée	<input type="checkbox"/> Douches <input type="checkbox"/> Tapis de sol ou lits d'appoint <input type="checkbox"/> Couvertures

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	III. LES MOYENS	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

3. Moyens matériels de la commune

Véhicules et engins de travaux publics

TYPE ET MARQUE	IMMAT.	CAPACITE Places / m3	CARB	RESPONSABLE
RENAULT Captur		5/-	SP95-98/Elec	DGS
RENAULT Zoé		4/-	Elec	RST
FIAT Punto		4/-	Gaz/SP95-98	Patrimoine
CITROEN C3		4/-	Gaz/SP95-98	Resp. ateliers
DACIA Duster		5/-	SP95-98	GC
RENAULT Kangoo		2/	Elec	Ateliers
PEUGEOT Partner		3/4	Gasoil	Ateliers
PEUGEOT Partner		3/4	Elec	Ateliers
RENAULT Trafic		2/5	Gasoil	Ateliers
RENAULT Master		3/8	Gasoil	Ateliers
PIAGGIO Maxxi Porter		2/benne 1.12 T	Gaz/SP95-98	Ateliers
PIAGGIO Maxxi Porter		2/benne 1.12 T	Gaz/SP95-98	Ateliers
IVECO benne		3/9	Gaz/SP95-98	Ateliers (permis C1)
RENAULT Maxity Poubelle		3/Benne 7,2	Gasoil	Ateliers
Camion MAN		/Benne 6	Gasoil	Ateliers (Permis C)
MASSEY-FERGUSON			Gasoil	Ateliers
Tracto-Pelle JCB 3 CX			Gasoil	Ateliers
Iveco		5,5	Gaz	Ateliers

Équipements

TYPE DE MATERIEL	Nbre	LOCALISATION	CAPACITE
Groupe électrogène	1	Ateliers Municipaux	Essence 4.1 kWA
Groupe électrogène NG	1		Prévu budget 2025
Remorques	4	Ateliers Municipaux	1 plateau porte VHL PTAC>1T 1 6m3 2 1m3
Pompe à eau à immerger	1	Ateliers Municipaux	Electrique 6.4 L/sec
Pompe à eau thermique	2		Prévu budget 2025
Citerne fioul	1	Ateliers Municipaux	1000 L
Citernes à eau	1	Ateliers Municipaux	1 1000 L A mettre sur RMQ
	1	Ateliers Municipaux	400 L sur VHL KIOTI
Un gerbeur Fennwick	1	Ateliers Municipaux	Levage 1,2 T
Barrières de sécurité (type Vauban)	88	Ateliers Municipaux	
Panneaux signalisation			Prévu budget 2025
Tronçonneuses thermiques	4		Lames 46 cm
Tronçonneuses électriques	2		Lames 35 cm dont 1 à perche
Produit absorbant (30 L)	3	Ateliers Municipaux	Capa traitement 158%
Tonnelles avec parois et poids	11		4.5 x 3 m
	3		3 x 3 m
Garnitures	135		9 racks de 15 (1 table/2 bancs)
Lits de camps	40	20 EMV/20 EMG	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	III. LES MOYENS	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

4. Moyens mobilisables

Etablissements	Moyens	Localisation	Téléphone
Ets. NUSS ET FILS	Location matériel TP	7, Rue Théodore Monod 67540 OSTWALD	03.88.30.25.89 06.10.10.37.13
KILOUTOU	Location matériel	Route de Lingolsheim 67118 Geispolsheim	03.74.09.75.24
EVAC EAU	Vente/location matériel de pompage	4 Impasse Denis Papin 67400 Illkirch	03.88.55.35.00
LOXAM	Location matériel BTP	1, Rue Jiloy 67640 Fegersheim	03.88.64.26.32
BTP DISTRIBUTION	Matériaux TP et équipements de chantier	146 Route de Lyon 67640 Fegersheim	03.88.64.40.10
ALSACE LEVAGE MANUTENTION	Location matériel levage	9, Rue Joseph Marie Jacquard 67400 Illkirch	03.88.66.16.17
Rachid BERTAL	Taxi	24 rue de la houblonnière 67370 Griesheim	06 12 97 64 94

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	IV. ANNUAIRES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

IV. ANNUAIRES

1. Élus et personnel communal

LIGNE DEDIEE EN CAS DE CRISE

03 69 22 00 81

CONTACTS IDENTIFIEES TRANSMISSION D'ALERTE

Nom	Prénom	Adresse courriel	Portable	Fonction
SCHAEFFER	Jean-Michel			Maire
SCHUBNEL	Stéphan			Adjoint Sécurité
BERNHARD	Yves			DGS
NUSS	Benjamin			RST
HEITZ	Christian			Garde-champêtre
GRIMOT	Olivier			DGS

MAIRIE ET ADJOINTS COMPOSANT LA CELLULE DE CRISE

Nom	Prénom	Téléphone			Fonction
		Professionnel	Domicile	Portable	
SCHAEFFER	Jean-Michel				Maire
SCHUBNEL	Stéphan				Adjoint sécurité
MUTSCHLER	Pascale				Premier Adjoint
SCHAAL	Philippe				Adjoint

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	IV. ANNUAIRES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

Lieux à alerter

LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Etablissements	Adresse	Téléphone	Courriel
Maison de retraite « Sans Souci »	9 Rue de l'École		
Maison de retraite « Eliza »	12 Route de Lyon		
Eglise Ste Marguerite Village Eglise Ste Thérèse Gare	Presbytère 5 rue des hirondelles		
Centre Médico Social : Assistante sociale : Puéricultrice :	Cour du temple 21A Rue de Verdun		
Mission locale pour l'Emploi des Jeunes :	Cour du temple 21A Rue de Verdun		

LIEUX ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Nbre ¹	Direction
E. M. Les Coquelicots	10, rue de l'École		117	
E. M. Le Petit Prince	1, rue Hector Berlioz		113	
E. E. Saint Exupéry	3, rue du Collège		205	
E. E. de la Gare	7, rue Pasteur		238	
Collège Jean de la Fontaine	1, rue du Collège		560	
Crèche & Halte-Garderie	23, rue de Paris		60	
ALSH Village principal	8, rue Tomi Ungerer		160	
ALSH Village dans EEV	3, rue du Collège		28	
ALSH dans Maison retraite	10, rue de l'École		24	
ALSH Gare principal	26, rue de Paris		160	
ALSH Gare dans Saint-Jean	1, rue de la liberté		20	
Relais Petite Enfance	24, rue de Paris		30	
Dynamique Jeunesse	Centre Sportif rue de la Porte Basse			

¹ Données rentrée 2023 mises à jour annuellement avec les PPMS et les PV de commissions d'attribution

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	IV. ANNUAIRES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

ACTIVITES TOURISTIQUES

Nom	Adresse	Téléphone	Observations
HOTELS			
B&B Hôtel	Rue du 23 Novembre		
Hôtel Formule 1	Rue du Pont du Péage		CHU Horizon amitié
Hôtel Restaurant Campanile	20 Rue de l'III		
Ibis Budget	10 Rue de l'III		
Holiday Inn Express	5 Rue de l'III		CHU géré par COALLIA
Première Classe	3A Rue de l'III		
GITES			
De la Bonne Etoile (Philippe SAUVAGEOT)	46 Rue du Général de Gaulle		
Au Charron de Geis'pitz (Thomas PEDRO)	4 Rue Charles de Wendel		
Le jardin (Serge FRITSCH)	7 Rue des Jardins		
Bernard SPEISSER	7 Rue du Maire François NUSS		
Le jardin d'hiver (Benoit FUCHS)	46 Rue Gal de GAULLE		
KIA ORA	19 Rue du Maréchal Leclerc		
Moulin (Aurélie BAUMANN)	31 rue du Maréchal Leclerc		
Mohamed EL HAMDI	20 route d'Entzheim		
Francis HEITZ	14 rue des violettes		
Mikoyan STEPAN	11 B rue Foren		
MUSEES			
Musée du Chocolat	Rue du Pont du Péage		

Population nécessitant une attention particulière

Nom	adresse			Obs.
Liste détenue et gérée par l'accueil de la mairie				

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

V. FICHES REFLEXES

1. Fiches missions : liste des missions par fonction

2. Fiches actions : liste des actions et des moyens par type d'événement

Sauvegarde : actions réflexes

Actions	Description	Moyens
Evaluer la situation	- remontées terrain, systèmes de vigilance - évolutions possibles, risques pour population - décision déclenchement PCS	DOS, élus, RAC
Alerter	- autorités ; - services de secours ; - population	DOS, RAC, Secrétariat, Soutien PCC
Mobiliser	- élus ; - services : PCC, équipes terrain	Cascade téléphonique
Sécuriser	- périmètre de sécurité ; - plans de déviation ; - évacuation population	Cellule Logistique,
Accompagner	- héberger ; - ravitailler ; - aider à la mobilité	Cellule Logistique, concierge, Soutien PCC
Informé	- autorités ; - services ; - population	Accueil population, Cellule COM
Communiquer	- médias ; - population	DOS, Cellule COM

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

FICHE ACTIONS – INONDATION

Définition :

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Exposition de la commune :

La commune est exposée à travers 3 types d'évènements :

- par débordements de cours d'eau (l'Ehn, l'Ergelsenbach) ;
- par remontée de nappe ;
- par refoulement suite à saturation des réseaux.

Enjeux/objectifs :

Discriminer rapidement les zones sûres et les zones à risques pour protéger ce qui peut encore l'être et optimiser la prise en charge des sinistrés (évacuation et/ou réaccès aux structures).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

Actions	Moyens	Responsable
Réception alerte	Vigicrue.gouv.fr GALA (automate d'appel Préfecture)	Maire, adjoint sécu, DGS, DGA
Déclenchement PCS	Cascade téléphonique	Marie, adjoint Sécu
Activation PCC	Annuaire d'alerte + malette PC	DOS, RAC
Transmission alerte	Véhicule radio Messages type	Soutien PCC
Information aux riverains de la montée des eaux et de l'importance de la crue	Téléphone Moyens communication	Accueil population Cellule COM
Contact avec Syndicat Mixte EAS	Technicien de rivières	Soutien PCC
Etablissement d'un plan de circulation : axes interdits, itinéraires alternatifs en fonction des inondations		Resp logistique
Mise en œuvre du plan de circulation ; baliser et équiper les rues, prévoir les déviations, aménagements nécessaires	Véhicules pour transport matériel Matériel balisage et circulation (barrières, panneaux, rubalise, feux...)	Resp logistique
Préservation bâtiments publics : mise en sécurité, continuité d'activité	Pompes Groupes électrogènes	Resp logistique
Transmission des consignes d'évacuation (le cas échéant)	Téléphone	Accueil population
Prise en charge des sinistrés : - recensement - regroupement - évacuation - hébergement	Véhicules pour transport éventuel Centres d'hébergement (p21)	Resp administratif Resp logistique Resp logistique Resp hébergement
Surveillance des secteurs à risques		Soutien PCC
Suivi de l'évolution de situation (précipitations, crues, situation périphérique)	MétéoFrance : vigilance.meteofrance.fr APIC et Vigicruet.apic.meteofrance.fr/ repères de crues	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

FICHE ACTIONS – SEISME

Définition :

Un séisme est une libération soudaine d'énergie, qui se produit à l'intérieur de la terre, et qui peut occasionner des dégâts considérables à cause des ondes élastiques qui se propagent depuis le foyer, jusqu'à n'importe quel point de la surface.

Exposition de la commune :

La commune est classée en zone de sismicité modérée (zone 3).

Enjeux/objectifs :

Discriminer rapidement les zones sûres et les zones à risques pour optimiser la prise en charge des sinistrés (évacuation et/ou ré-accès aux structures).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

Actions	Moyens	Responsable
Réception alerte	Vigicrue.gouv.fr GALA (automate d'appel Préfecture)	Maire, adjoint sécu, DGS, DGA
Déclenchement PCS	Cascade téléphonique	Marie, adjoint Sécu
Activation PCC	Annuaire d'alerte + malette PC	DOS, RAC
Transmission alerte	Véhicule radio Messages type	Soutien PCC
Information aux riverains sur les consignes à respecter	Téléphone Moyens communication	Accueil population Cellule COM
Coordination avec moyens de secours (gendarmerie, pompiers, sécu civile...)		RAC
Etablissement d'un plan de circulation : axes interdits, itinéraires alternatifs en fonction des inondations		Resp logistique
Mise en œuvre du plan de circulation ; baliser et équiper les rues, prévoir les déviations, aménagements nécessaires	Véhicules pour transport matériel Matériel balisage et circulation (barrières, panneaux, rubalise, feux...)	Resp logistique
Mise en sécurité des zones dangereuses en liaison avec secours (dégagement, balisage, signalisation)	Engins de levage Matériel de dégagement	Resp logistique
Préservation bâtiments publics : mise en sécurité, continuité d'activité	Engins de levage et de dégagement Groupes électrogènes	Resp logistique
Transmission des consignes d'évacuation (le cas échéant)	Téléphone	Accueil population
Prise en charge des sinistrés : - recensement - regroupement - évacuation - hébergement	Véhicules pour transport éventuel Centres d'hébergement (p 21)	Resp administratif Resp logistique Resp logistique Resp hébergement
Surveillance des dégâts et immeubles sinistrés pour évaluer les risques (fuites de gaz, écroulements) et signalement aux organismes concernés		
Suivi de l'évolution de situation (répliques éventuelles, situation périphérique)	renass.unistra.fr/fr/zones/france	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

FICHE ACTIONS – ACCIDENT TMD

Définition :

- Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.
- Zones sensibles concernées : établissements scolaires et hospitaliers, stades, camping, internats, hôtels, points de captage d'eau.

Exposition de la commune :

La commune est traversée par un flux de transport de matières dangereuses par :

- voie routière avec les RM 84, 221, 484, 222 et RN 353 ;
- voie ferrée avec la ligne Strasbourg-Sélestat-Colmar-Mulhouse ;
- canalisation d'hydrocarbure du sud au nord.

Enjeux/objectifs :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées (cf. infographie Classes TMD).
- Protéger pour éviter un suraccident ;
- Circonscrire le produit potentiellement dangereux à la zone de sécurité.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

Actions	Moyens	Responsable
Réception alerte	GALA (automate d'appel Préfecture), riverain, services de secours	Maire, adjoint sécu, DGS, DGA
Déclenchement PCS	Cascade téléphonique	Marie, adjoint Sécu
Activation PCC	Annuaire d'alerte + malette PC	DOS, RAC
Contact services de secours (gendarmerie, pompiers, sécu civile...) et services gestionnaires	Message alerte : lieu exact, type TMD, victimes, nature sinistre (feu, fuite, etc), nature produit (cf. classes TMD)	
Transmission alerte	Véhicule radio Messages type	Soutien PCC
Information aux riverains sur les consignes à respecter	Téléphone Moyens communication	Accueil population Cellule COM
Participation à la définition et mise en place du périmètre initial de sécurité autour de la zone dangereuse en liaison avec les services de secours.		RAC, resp logistique, soutien PCC
Etablissement d'un plan de déviation : axes interdits, itinéraires alternatifs en fonction de la zone dangereuse		Resp logistique
Mise en œuvre du plan de déviation ; baliser et équiper les rues, prévoir les déviations, aménagements nécessaires	Véhicules pour transport matériel Matériel balisage et circulation (barrières, panneaux, rubalise, feux...)	Resp logistique
S'informer auprès des services de secours de la nécessité ou non de réaliser une évacuation.		
Transmission des consignes d'évacuation (le cas échéant)	Téléphone	Accueil population
Prise en charge des sinistrés : - recensement - regroupement - évacuation - hébergement	Véhicules pour transport éventuel Centres d'hébergement (p 21)	Resp administratif Resp logistique Resp logistique Resp hébergement
Suivi de l'évolution de situation (fuites de produit, risques induits, situation périphérique)		

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

FICHE ACTIONS – ACCIDENT TRANSPORT (autre que TMD)

Définition :

Accident de la circulation empêchant l'usage d'un axe.

Exposition de la commune :

- voie routière avec les RM 84, 221, 484, 222, N83, A35 et RM 353 ;
- voie ferrée avec la ligne Strasbourg-Sélestat-Colmar-Mulhouse.

Enjeux/objectifs :

- Protéger pour éviter un suraccident ;
- Permettre la circulation alternative et le retour à la circulation normale le plus rapidement possible.

Actions	Moyens	Responsable
Réception alerte	GALA (automate d'appel Préfecture) riverain, services de secours	Maire, adjoint sécu, DGS, DGA
Déclenchement PCS	Cascade téléphonique	Marie, adjoint Sécu
Activation PCC	Annuaire d'alerte + malette PC	DOS, RAC
Contact services de secours (gendarmerie, pompiers, sécu civile...) et services gestionnaires (si nécessaire)	Message alerte : lieu exact, victimes, nombre de véhicules	
Participation à la définition et mise en place du périmètre initial de sécurité autour de la zone de l'accident en liaison avec les services de secours.		RAC, resp logistique, soutien PCC
Etablissement d'un plan de déviation : axes interdits, itinéraires alternatifs en fonction de la zone de l'accident		Resp logistique
Mise en œuvre du plan de déviation ; baliser et équiper les rues, prévoir les déviations, aménagements nécessaires	Véhicules pour transport matériel Matériel balisage et circulation (barrières, panneaux, rubalise, feux...)	Resp logistique
Suivi de l'évolution de situation (fuites hydrocarbures, risques induits, situation périphérique) et informations population		Accueil population Cellule COM

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

FICHE ACTIONS – DISTRIBUTION IODE

Définition :

La gestion d'un accident nucléaire ou radiologique majeur peut nécessiter un confinement, une évacuation ou des restrictions de consommations. La prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection.

Modalités :

- Site de distribution (SD) Espace Malraux (Village) Place Malraux ;
- Plan ORSEC iode Annexe 4.2 : Consignes utilisation comprimés, 4.6 : Bordereau remise cartons, 4.4 coordonnées SPF ;
- Maire, Soutien PCC et personnel sur SD = équipes de 1^{ère} intervention donc prioritaire pour la distribution.

Enjeux/objectifs :

- Localisation des populations à couvrir et estimation des besoins ;
- Identification préalable des modes et sites de distribution et organisation.

Actions	Moyens	Responsable
Réception alerte activation Plan ORSEC iode	GALA (automate d'appel Préfecture)	Maire
Déclenchement Plan Communal iode	Cascade téléphonique	Marie, adjoint Sécu
Activation des sites de distribution	Modalités Matériel : signalétique, configuration des locaux Personnel : accueil et distribution	Maire, Resp site, Resp LOG, Soutien PCC
Mise en œuvre alerte complémentaire population	Sirènes, médias pour confinement ou évacuation	
Récupération des comprimés auprès du point focal dès avis de réception des stocks par EMS		Soutien PCC
Relais informations Santé Publique, ARS, Préf	+ précisions modalités de distribution	
Présence au SD et maintien liaison avec PCO	PC communal	Maire ou représentant
Distribution comprimés + doc info (4.2)	SD	
Portage aux personnes dépendantes		Soutien PCC
Expression de besoins supplémentaires éventuels	A faire au PCO	Maire

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

FICHE ACTIONS – TEMPETE (PHENOMENES METEO PARTICULIERS)

Définition :

- Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).

Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses (pluies...).

Exposition de la commune :

La commune n'est pas spécialement exposée du fait de sa localisation géographique mais peut être concernée par les dérèglements pouvant entraîner des phénomènes météorologiques dangereux de plus en plus fréquents.

Les fortes pluies peuvent engendrer des phénomènes d'inondations (cf. fiche inondations).

Enjeux/objectifs :

- Maintenir la vigilance face à tous les dangers potentiels d'une situation météorologique et faire connaître les précautions pour s'en protéger.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

Actions	Moyens	Responsable
Réception alerte	GALA (automate d'appel Préfecture), riverain, services de secours	Maire, adjoint sécu, DGS, DGA
Déclenchement PCS	Cascade téléphonique	Marie, adjoint Sécu
Activation PCC	Annuaire d'alerte + malette PC	DOS, RAC
Transmission alerte	Téléphone, véhicule radio Messages type	Resp log, Soutien PCC
Information aux riverains sur les consignes à respecter	Téléphone Moyens communication	Accueil population Cellule COM
Prise de décision pour annulation d'événements ou interdiction d'accès au domaine public (fermeture établissements, axes routiers, installations...)	Téléphone	DOS
Etablissement d'un plan de déviation en fonction des dégâts éventuels : axes interdits, itinéraires alternatifs en fonction de la zone dangereuse		Resp logistique
Mise en œuvre d'un périmètre de sécurité et du plan de déviation ; baliser et équiper les rues, prévoir les déviations, aménagements nécessaires	Véhicules pour transport matériel Matériel balisage et circulation (barrières, panneaux, rubalise, feux...)	Resp logistique
S'informer auprès des services de secours de la nécessité ou non de réaliser une évacuation.		
Transmission des consignes d'évacuation (le cas échéant)	Téléphone	Accueil population
Prise en charge des sinistrés : - recensement - regroupement - évacuation - hébergement	Véhicules pour transport éventuel Centres d'hébergement (p 21)	Resp administratif Resp logistique Resp logistique Resp hébergement
Fourniture d'appuis logistiques aux services de secours		Resp logistique
Suivi de l'évolution de situation (précipitations, crues...)	MétéoFrance : vigilance.meteofrance.fr APIC et Vigicrues : apic.meteofrance.fr/	Cellule COM
Remise en l'état des infrastructures : voirie, réseaux, écoles, ...		Resp logistique

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

FICHE ACTIONS – RISQUE SANITAIRE

Définition :

Épizootie liée à un virus hautement pathogène sans cas d'infection humaine : vache folle, fièvre porcine, grippe aviaire, rupture d'alimentation en eau potable.

4 étapes :

- phase d'alerte : - identification de l'émetteur de l'alerte et évaluation de la pertinence de son message par les autorités publiques - désignation d'un responsable chargé de la suite des événements et organiser une veille médiatique.
- phase d'analyse, mise en commune des informations et ressources des différentes administrations.
- phase de décision, adoption d'une politique de communication efficace.
- phase de mise en œuvre, interaction avec les exécutants (émission de consignes, réception du retour d'expérience) et avec la population en répondant à ses interrogations et en lui transmettant des informations sur le déroulement des événements (résultats obtenus...). Durant cette phase, le décideur doit communiquer de manière transparente de manière afin d'éviter le brouillage du message officiel par des perturbateurs (experts, collectifs d'usagers...).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

Actions	Moyens	Responsable
Réception alerte	GALA (automate d'appel Préfecture), riverain, services de secours	Maire, adjoint sécu, DGS, DGA
Déclenchement PCS	Cascade téléphonique	Marie, adjoint Sécu
Activation PCC	Annuaire d'alerte + malette PC	DOS, RAC
Se mettre au service des autorités et des services de secours		
Transmission alerte	Téléphone, véhicule radio Messages type	Resp log, Soutien PCC
Durant la phase pandémique, veiller à informer le plus complètement possible la population sur la situation, les mesures prises et les préconisations, les pouvoirs publics.	Téléphone Moyens communication	Accueil population Cellule COM
Inventorier les moyens nécessaires pour contrer la crise	Masques, gants, etc...	
Prise de décision pour annulation d'événements ou interdiction de rassemblements ou d'accès au domaine public (fermeture établissements, axes routiers, installations, transports)	Téléphone	DOS
Accompagner la mise en œuvre les plans spécifiques de l'Etat et les mesures sanitaires particulières. <ul style="list-style-type: none"> • CHEZ L'ANIMAL <ul style="list-style-type: none"> - Identification des éleveurs par commune ; - Renforcement des contrôles vétérinaires ; - Consignes de vigilance et de respect des bonnes pratiques d'hygiène ; - Mesures spécifiques de protection des exploitations ; - Mise en œuvre des plans d'urgence ; - Déclenchement d'une enquête épidémiologique sur les animaux suspects ou confirmés (voir la DDASS à l'ARS) ; - Dès confirmation ou suspicion forte d'un cas dans un foyer, destruction des animaux et mise en place d'un périmètre de protection ; - Inspection et contrôle des élevages situés dans les zones de protection et de surveillance. 		

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V. FICHES REFLEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024
		##

<ul style="list-style-type: none"> • CHEZ L'HOMME <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des principes d'hygiène standard (lavage des mains, etc.) ; - Renforcement des mesures d'hygiène dans les exploitations touchées ou menacées ; - Mise en place de mesures de contrôle sanitaire et de circulation, visant à confiner le virus dans les zones atteintes et à protéger les zones indemnes ; - Mise en place d'une surveillance médicale des personnes exposées ; - Mesures spécifiques de prise en charge des personnes au contact des malades (isolement à domicile) ; - Vaccination des personnes exposées. • EN GÉNÉRAL <ul style="list-style-type: none"> - Regroupement de matériels de protection, de produits de ménage et d'hygiène : masques de toutes natures, gants à usage unique, lunettes de protection, tous produits virucides et désinfectants, savon, mouchoirs jetables. - Mise en place des mesures d'hygiène collective (désinsectisation, désinfection. - Information sur les mesures décidées par les autorités publiques. 		
S'informer auprès des services de secours de la nécessité ou non de réaliser une évacuation.		
Transmission des consignes d'évacuation (le cas échéant)	Téléphone	Accueil population
Prise en charge des sinistrés : <ul style="list-style-type: none"> - recensement - regroupement - évacuation - hébergement 	Véhicules pour transport éventuel Centres d'hébergement (p 21)	Resp administratif Resp logistique Resp logistique Resp hébergement
Fourniture d'appuis logistiques aux services de secours		Resp logistique
Suivi de l'évolution de situation		Cellule COM

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	VI. ANNEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024

VI. ANNEXES

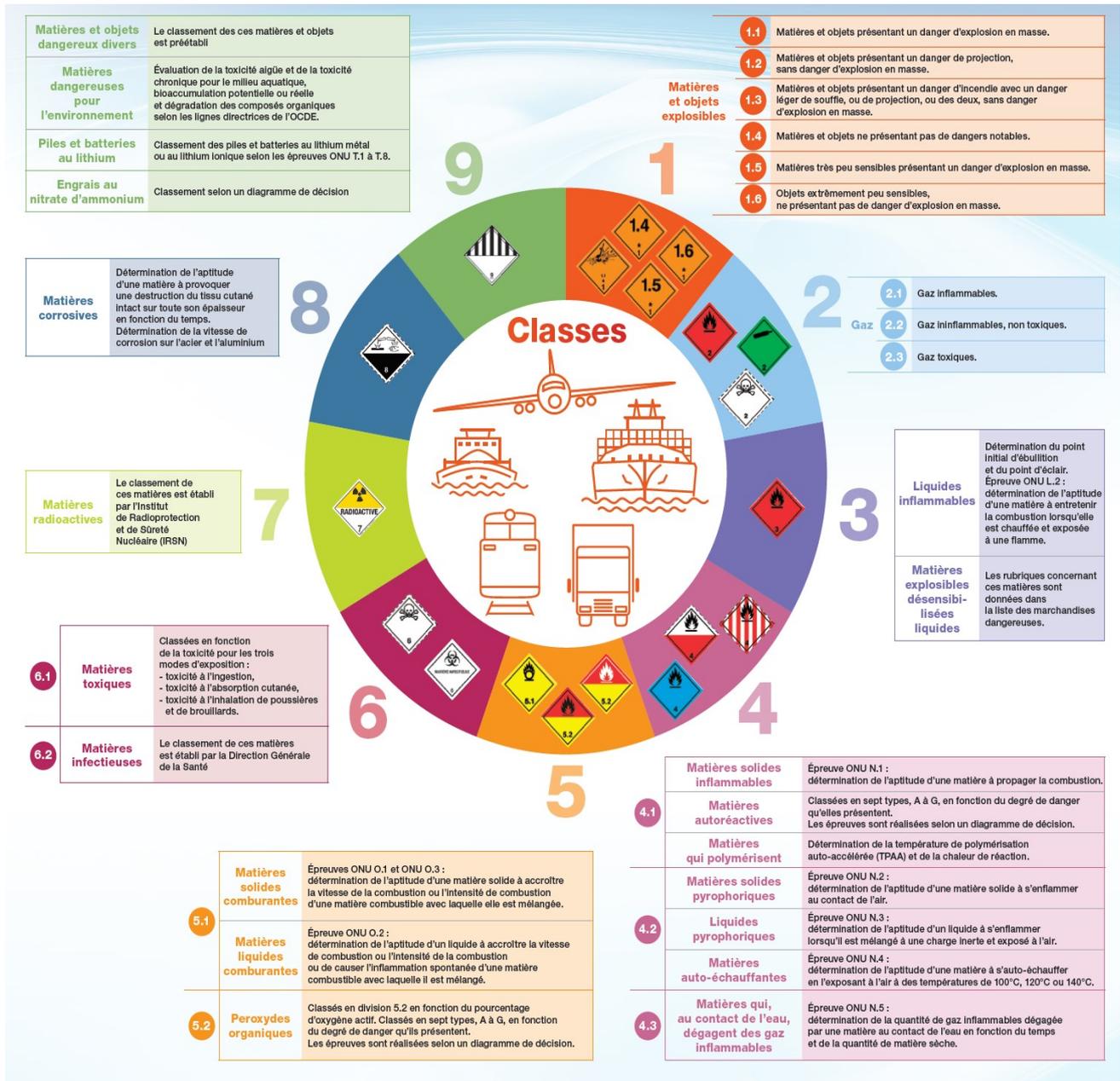
1. **Main courante**
2. **Classes TMD**
3. **Plans des panneaux de communication**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	VI. ANNEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024

MAIN COURANTE

GDH		EVENEMENTS		SUITES DONNEES	
DATE	HEURE	NATURE	SOURCE	REACTION	RESP

CLASSES TMD



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	VI. ANNEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	VI. ANNEXES	Commune de Geispolsheim
		Version septembre 2024